

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 26 juillet 2024

Salon des maires 2024 : les candidatures pour les Prix de l'innovation territoriale sont ouvertes



Les Prix de l'innovation du <u>Salon des Maires et des Collectivités locales</u> récompensent les solutions et les initiatives les plus novatrices en faveur des transformations économiques, écologiques et sociales menées dans les territoires. Il est d'ores et déjà possible de déposer sa candidature, et ce, jusqu'au 27 octobre.

En 2024, la participation aux Prix de l'innovation est ouverte à toutes les organisations partenaires des collectivités, qu'elles soient exposantes ou non sur le Salon des Maires et des Collectivités locales, qui aura lieu du 19 au 21 novembre prochain à Paris.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 26 juillet 2024

Organisé sous la présidence de Murielle Fabre, secrétaire générale de l'<u>Association des Maires de France</u>, le concours des Prix de l'innovation vise à récompenser des solutions destinées aux collectivités locales ou encore des collaborations menées avec des collectivités. Les prix couvrent 8 catégories :

- La sobriété énergétique
- Les mobilités décarbonées
- L'aménagement, le logement, la rénovation, le recyclage urbain et l'habitat durable
- Le numérique en confiance
- La planification écologique
- La solidarité et l'inclusion
- Le dynamisme et l'attractivité locale
- La sécurité (prévention et gestion des risques)

Cette année, tous les acteurs engagés dans l'action locale peuvent participer et candidater, qu'ils soient exposants ou non sur le salon : acteurs publics, privés ou relevant du monde associatif et de la société civile organisée. Chaque candidat peut soumettre trois projets innovants dans une ou plusieurs catégories. Pour candidater, il faut envoyer remplir <u>le dossier accessible en ligne</u> (un dossier par innovation). Les frais de participation s'élèvent à 540€, que ce soit pour un ou plusieurs dossiers. Les candidatures doivent être envoyées avant le 27 octobre 2024 à 23h59.